

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} AOUT 2019

L'an Deux Mille Dix Neuf le 1^{er} AOUT à 17 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 29/07/2019, sous la présidence de Mme Marie – Christine CHAPEL, Maire,

Étaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Roger DUVIQUET, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Jacqueline RODEANO, Jacques CAGNAC

Absents excusés ayant donné procuration : Isabelle MEUNIER a donné procuration à Mme Jacqueline RODEANO et M. Christophe GRISARD a donné procuration à Mme Marie Christine CHAPEL

Absent : Laurent MONNET

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

Mme le Maire ouvre la séance à 17 H 00

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve le procès-verbal de la séance précédente

2/ Nombre de délégués communautaires

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'accord amiable sur la répartition des délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes CCRAPC qui n'entraîne pas de modification pour Boyeux Saint Jérôme avec 1 délégué titulaire et un délégué suppléant. Accord à l'unanimité de la nouvelle répartition.

3/ Point sur le projet station d'épuration de Boyeux.

A ce jour, compte tenu de la période des congés, nous sommes en attente du dossier de consultation technique pour pouvoir lancer l'appel d'offres à candidature pour la maîtrise d'œuvre.

4/ Etudes et devis :

Madame le Maire présente différents devis à l'assemblée qui :

Accepte le devis de la société COLAS concernant le remplacement de la chaussée sur le chemin de St Jérôme pour un montant HT de 4 932.60 €

Accepte le devis de la société Josien Services pour la réfection et le remplacement de sanitaires hors services à la salle des fêtes pour un montant de 1 156.60 €

5/ Questions diverses

Pour information, le véhicule Kangoo est quasiment hors service avec encore une panne importante intervenue ce jour. Après discussion, à l'unanimité, il est décidé de procéder à son remplacement.

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier de Monsieur le Préfet de l'Ain nous notifiant officiellement l'état de catastrophe naturelle sécheresse suite au dossier présenté par la commune au début de l'année. Pour information, les personnes sinistrées ont été contactées personnellement pour qu'il puisse contacter au plus vite leurs assurances.

A la suite du défaut d'approvisionnement en eau des villages de Poncieux et de Cornelle le 31 Juillet du fait de la rupture de la canalisation principale, le conseil décide de mettre en place une étude d'approvisionnement temporaire en eau non potable pendant notamment des périodes critiques, vendanges par exemple.

L'assemblée demande à la population de prévoir par mesure de sécurité une réserve d'eau potable en bouteilles pour pallier l'absence momentanée d'eau.

Le conseil municipal conscient de la gêne pénible engendrée par ce type d'incident non prévisible, remercie les habitants de leur solidarité avec les équipes techniques de la commune pour faciliter leur travail de réparations afin que celles-ci soient effectuées dans les meilleurs délais comme ce fut encore le cas lors de cette dernière casse.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 19 H 00

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 1^{er} août 2019

Le Maire,
Mme Marie – Christine CHAPEL.

